



**Programme LEADER**  
**Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France**  
**Compte-Rendu Comité de Programmation du 31 mai 2022**

Etaients présents les membres des collègues :

**Public :**

- PETR Cœur des Hauts de France – CHEVAL Philippe (votant)
- Communauté de Communes de Haute Somme – CELMA Claude (votant) – CAMUS Dominique (votant)
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – MERCIER Marie-Estelle (votant) – RIOJA José (votant)
- Communauté de Communes Terre de Picardie – ETEVE Bruno (votant) - SCIASCIA Georgette – CARON Gérard (votant)

**Privé :**

- Aéro Dom – DURIEZ Dominique (votant) – en visioconférence
- Association Saint Jean – COPPE Gaëlle (votant)
- Association Savoir Fer – LAIDAIN Arnold (votant)
- Fédération de la pêche – DUFRENE David (votant)
- Historial de la Grande Guerre – FRANCOIS Hervé (votant)
- Souvenir Français – QUEYRAT Lisette (votant)

Etaients également présents :

- Autorité de Gestion Conseil Régional – HIARDOT Aurélie
- Conseil Départemental de la Somme – RANSON Serge – COFFIGNIEZ Isabelle
- Cellule Animation LEADER – MUNOZ Elodie – HERPIN Julie

Membres excusés :

**Collège public :** FAGOT Maryse - PETR Cœur des Hauts de France, FRANCOIS Eric, BLONDELLE Jean Marie – Communauté de Communes de Haute-Somme ; BRUCHET Antoine, HAY Francis – Communauté de Communes de l'Est de la Somme ; LINEATTE Thierry – Communauté de Communes Terre de Picardie ; JAVOROVIC Delphine, MOURETTE Delphine – Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie ; MORDACQ Séverine – Office de Tourisme Haute-Somme

**Collège privé :** LAMUR Michel, BARALLE Vincent – Artois Insertion Ressourcerie ; FAITY Luc – Association Saint Jean ; BOUCHON Yvette – Association Savoir Fer ; PAWAR Aryendra – Fédération de la pêche ; GUILBERT Michel, KNOCKAERT Annie – Générations Mouvement ; BLONDELLE Patrick, BLONDELLE Daphné – gîte de l'Atrium ; DENEUX Kévin – Historial de la Grande Guerre ; LEGRAND Arnaud, INCHELIN Marion – Les Scénarios de Charli ; QUEYRAT Marcel – Souvenir Français

Invités excusés : l'Etat, BOUCHIER Elise, Conseil Départemental de la Somme, et BONNAUD Dominique, directeur du PETR Cœur des Hauts de France

Le Président vérifie le principe du double quorum

- Membre du collège public 7/9
- Membre du collège privé 6/10

***Le principe du double quorum est respecté***

## 1. Points validés au dernier comité

- Notification
  - Maquette financière
  - Abandon du projet « Création d'une médiathèque – reconversion d'une ancienne chapelle » à Doingt Flamicourt
- Validation de modification de la maquette financière
- Demande de subvention accordée pour :
  - « Informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques » - PETR Cœur des Hauts de France
  - « Bornes tactiles pour améliorer l'accueil et l'information des touristes » -l'Office de Tourisme Haute-Somme
- Avis d'opportunité favorable pour
  - Etude pôle arts et loisirs – commune d'Harbonnières
- Demande d'avenant pour prolongation de délais accordé pour
  - Création d'un espace d'accueil et d'hébergement de loisirs sur la base canoë kayak à Ham – C. C. Est Somme
  - Les Scénarios de Charli
- Validation de la communication
- Encouragement du comité vers le PETR pour se positionner sur une nouvelle candidature LEADER

**Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

## 2. Suivi des opérations

*Tour d'horizon de projets en cours soutenus par LEADER*

Opérations terminées : SAIP habitat inclusif, les scénarios de Charli, boites à livres, CCES  
Parcours santé, génération mouvements

Opérations en cours d'achèvement :

- Informatisation en réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire – portail internet finalisé cet été
- CCES - hébergement kayak achevé cet été
- Jardins et aménagements paysagers – Historial de la Grande Guerre : inauguration des jardins le 25 juin 2022

## 3. Situation financière du GAL

- Les demandes de paiement en cours
    - 2 demandes de paiement en cours d'instruction par la cellule GAL
    - 7 demandes de paiement en cours de traitement par l'Autorité de Gestion, et en contrôle marchés publics
  - Reliquats et demande non déposée
- Les causes des reliquats peuvent être de plusieurs natures :
- Sanctions financières pour non-conformité du respect de la commande publique
  - Sous-réalisation
  - Dépenses non éligibles (acquittement hors délai ...)
  - Demande de paiement non déposée

- Reliquats présentés lors de ce comité :
  - un pour sanction financière (non-conformité du respect de la commande publique) 19 840,28 euros
  - un pour sous-réalisation – 2786,95 euros
  - le dernier est la demande de paiement non déposée Ville de Péronne – étude pôle culturel : 14 780 euros

Ainsi en prenant compte de ces reliquats le montant disponible avant décision s'élève à 365 458, 04 euros

| intitulé des fiches actions - orientation stratégique | MAQUETTE ACTUELLE  | total programmé / payé au comité du 2 décembre 2021 | montant disponible après décision | reliquat du 17 décembre 2021 | reliquat avril 2022 | demande non déposée | montant disponible avant le comité du 31 mai 2022 |
|---|--------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|---|
| Diversification et valorisation des activités         | 568 000 €          | 520 984,97 €  | 47 015,03 €                       | 19 840,28 €                  |                     |                     | 66 855,31 €                                       |
| Développement des activités culturelles               | 971 000 €          | 796 257,36 €  | 174 742,64 €                      |                              |                     | 14 780,00 €         | 189 522,64 €                                      |
| Proposer des services créant ou renforçant            | 293 000 €          | 269 286,24 €  | 23 713,76 €                       |                              |                     |                     | 23 713,76 €                                       |
| Communication, promotion, sensibilisation             | 179 000,00 €       | 167 889,39 €  | 11 110,61 €                       |                              |                     |                     | 11 110,61 €                                       |
| Coopération   | 20 000 €           | 12 906,66 €   | 7 093,34 €                        |                              |                     |                     | 7 093,34 €  |
| Evaluation  |                    |   |                                   |                              |                     |                     |   |
| Animation   | 313 000 €          | 245 837,57 €  | 67 162,43 €                       |                              | 2 786,95 €          |                     | 69 949,38 €                                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 344 000 €</b> | <b>2 013 162,19 €</b>                               | <b>330 837,81 €</b>               |                              |                     |                     | <b>368 245,04 €</b>                               |

**Notification des reliquats**

*Le comité déprogramme la demande non déposée et le notifie au porteur*

**4. Proposition de transfert de la maquette**

Au regard des projets inscrits ce jour, des comités techniques, proposition de transfert 9000 euros de la fiche 1 « Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus » vers la fiche 3 « Proposer des services créant ou renforçant le lien social »

**Approbation du transfert par le comité à l'unanimité**

Suite à ce transfert, la maquette financière est la suivante

|   | intitulé des fiches actions - orientation stratégique                                     | MAQUETTE MODIFIEE  | montant disponible avant les votes |
|---|---|--------------------|------------------------------------|
| 1 | Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus                   | 559 000 €          | 57 855,31 €                        |
| 2 | Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire | 971 000 €          | 189 522,64 €                       |
| 3 | Proposer des services créant ou renforçant le lien social                                 | 302 000 €          | 32 713,76 €                        |
| 4 | Communication, promotion, sensibilisation   | 179 000,00 €       | 11 110,61 €                        |
| 5 | Coopération   | 20 000 €           | 7 093,34 €                         |
| 6 | Evaluation  |                    |                                    |
| 7 | Animation   | 313 000 €          | 69 949,38 €                        |
|   | <b>TOTAL</b>  | <b>2 344 000 €</b> | <b>368 245,04 €</b>                |

**15,59%** Validation du comité

## 5. Présentation des projets pour demande de subvention

Ils font suite

- au comité d'audition du 22 novembre 2021 et du 10 mai 2022
- aux comités techniques du 12 et 24 mai 2022

4 demandes sont complètes.

En l'absence pour les votes du Président du Comité de Programmation, Monsieur CHEVAL Philippe, Monsieur LAIDAIN Arnold prend la présidence du comité.

**En lien avec la fiche action « Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus »**

**« Etude de faisabilité, de programmation, mode de gestion et modèle économique relatifs à la Maison du canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme »**

*Opération portée par l'Office de Tourisme Haute-Somme*

Description du projet :

L'Office de tourisme a engagé une stratégie de diversification afin de sortir du mono-tourisme de mémoire : tourisme de nature (chemins de randonnées, appropriation du projet Vallée de Somme, Vallée Idéale), patrimoine (labellisation Pays d'art et d'histoire) et demain mise en tourisme du canal Seine Nord Europe.

A ce titre, les 3 EPCI du territoire et le PETR via l'OTHS souhaitent porter le projet d'une Maison du canal et de la nature à Cléry-sur-Somme. Les atouts sont nombreux :

- au pied du pont canal, l'ouvrage le plus spectaculaire de l'infrastructure ;
- face aux étangs de Cléry-sur-Somme, Espaces Naturels Sensibles, compétence du Département de la Somme qui souhaite faire de ce site, le Marquenterre de l'est de la Somme.
- une situation géographique privilégiée pour espérer une fréquentation importante, à 3 km de la sortie de l'A1 – Péronne Nord.

Les objectifs de cet équipement structurant, à la fois porte d'entrée touristique du territoire et du projet CSNE, seraient la mise en valeur du canal (origines du projet, enjeux, évolution des travaux, aspects environnementaux,...) ainsi que des richesses environnementales des ENS et plus largement de la vallée de la Somme récemment labellisée RAMSAR.

Pour ce faire, il convient de mener une étude de faisabilité et de programmation, d'identifier le maître d'ouvrage le plus pertinent, de dégager une équation économique et un mode exploitation.

Comité d'audition :

Note obtenue : **19/20**

Avis :

- Opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL
- Rayonnement du projet au-delà de l'échelle du GAL
- Dimension partenariale démontrée via la pluralité des acteurs : Conseil Régional Hauts de France, Conseil Départemental de la Somme, Communauté de Communes Haute-Somme, communes impactées, société Canal Seine Nord Europe, Somme Tourisme
- Faisabilité technique et économique
- Projet nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts de France

- Gratuit
- Projet accessible aux personnes avec plusieurs handicaps
- Projet participant au maintien de l'emploi local et à la création d'emplois directs et indirects
- Projet soucieux du milieu naturel : l'intégration paysagère et respectueuse de la nature et de la biodiversité sera un critère essentiel

Comité technique :

Avis favorable

Plan de financement :

| montant total du projet | dépenses non éligibles | assiette éligible retenue | plan de financement FEADER |            |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|------------|
|                         |                        |                           | FEADER                     |            |
| 39 675,00 €             |                        | 39 675,00 €               |                            | 31 740,00€ |
|                         |                        |                           | Office de Tourisme         | 7 935,00€  |

Afin de garantir l'absence de conflit d'intérêt, Monsieur CHEVAL Philippe, Monsieur CELMA Claude, Monsieur ETEVE Bruno et Monsieur CAMUS Dominique en tant que membres du comité de direction de l'Office de Tourisme Haute-Somme, ne participent pas au débat et au vote.

***Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité***

**En lien avec la fiche action « Développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire »**

**« Mise en œuvre de la Mission Pays d'art et d'histoire »**

*Opération portée par le PETR Cœur des Hauts de France*

Description du projet :

Après avoir travaillé à l'obtention du label Pays d'art et d'histoire et défini le projet qui se porte sur les 10 prochaines années, il est temps de mettre en œuvre le projet rédigé et validé en Commission Régional des Patrimoines et de l'Architecture (CRPA) en DRAC Hauts-de-France le 18 février dernier et confirmé par le courrier du Préfet de Région reçu le 31 mai 2021. C'est pourquoi les deux prochaines années, 2021 à 2023 seront nécessaires à la mise en marche du projet. Signature des partenariats, lancement des premières brochures de visites, écriture des premiers projets labellisés, recrutement de l'équipe de la mission Pays d'art et d'histoire (Animateur de l'architecture et du patrimoine, chargé de mission médiation et guides-conférenciers)... Ce sera alors le temps de la mise en œuvre à destination des publics et de s'inscrire pleinement dans ce réseau national pour y faire rayonner le territoire.

Comité audition :

Note obtenue : **18/20**

**Avis :**

- Opération pleinement intégrée dans la stratégie de développement du GAL
- Rayonnement du projet au-delà de l'échelle du GAL : les actions menées par le programme attirent des visiteurs des Hauts de France, mais aussi d'autres régions métropolitaines
- Dimension partenariale démontrée via la pluralité des acteurs : Office de Tourisme Haute-Somme, Historial de la Grande Guerre, associations locales, DRAC, réseau VPAH ...
- Faisabilité technique et économique
- Projet nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts de France : premier territoire entièrement rural labellisé Pays d'art et d'histoire des Hauts de France
- Projet accessible financièrement : préférences tarifaires selon la situation (enfant, étudiant...) et la situation géographique (habitant sur le territoire du PETR Cœur des Hauts de France ou non)
- Projet accessible aux personnes avec un handicap
- Projet participant au maintien de l'emploi local et à la création d'emploi (chargé de mission Médiation et Education, guides conférenciers)
- Le projet fait participer les habitants et les acteurs du territoire

Comité technique :

Avis favorable

Plan de financement :

| montant total du projet | dépenses non éligibles | assiette éligible retenue | <u>plan de financement FEADER</u> |                 |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------|
|                         |                        |                           |                                   |                 |
| 172 305,24 €            |                        | 172 305,24 €              | Etat                              | 30 492,88€      |
|                         |                        |                           | <b>FEADER</b>                     | <b>110 000€</b> |
|                         |                        |                           | PETR                              | 31 812,36€      |

Afin de garantir l'absence de conflit d'intérêt, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président du PETR Cœur des Hauts de France, Monsieur RIOJA José, Monsieur ETEVE Bruno, Monsieur CARON Gérard, Madame SCIASCIA Georgette et Monsieur CAMUS Dominique en tant que membres du PETR Cœur des Hauts de France, ne participent pas au débat et au vote.

***Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité***

**En lien avec la fiche action**  
**« Proposer des services créant ou renforçant le lien social »**

**« projet "péniche" Tiers-Lieu à l'Est de la Somme »**

*Opération portée par le Centre Social Intercommunal de l'Est de la Somme*

Description du projet :

Le Centre Social Intercommunal Est Somme (CSIES) situé à Ham au bord du canal de la Somme, qui est sans activité fluviale depuis plusieurs années, offre à la population de ce

bassin de vie, accueil, services et animations depuis plus de 50 ans. Jusqu'en 2019 il enregistrait + de 50 000 visites et comptait 980 adhérents. Il est un équipement de proximité ouvert à tous qui favorise l'implication et la participation des habitants.

Suite au travail réalisé dans le cadre du diagnostic du territoire afin de rédiger son projet social 2019/2022, plusieurs constats principaux ont été dressés :

- Manque d'hébergement, le seul hôtel de Ham a fermé ses portes il y a 5 ans et à lui seul il ne permettait pas de répondre aux demandes et un manque d'hébergement d'urgence existe aussi

- Manque de restauration « originale » voire « classique » : volonté de développer les circuits courts et le bio local et la possibilité de manger hors restauration rapide

- Manque de lieu culturel « permanent » : que faire le week-end et en semaine après 19h sur notre territoire ?

- Un canal « inexploité » qui ne permet plus la navigation ni pour le commerce ni de plaisance et dont l'avenir est à ce jour incertain.

- Manque de place au sein du centre social suite à transfert de gestion en 2018 et au développement de son activité

- Un déficit en accompagnement des bénéficiaires du RSA (insertion sociale et professionnelle) alors que le nombre de bénéficiaires est important sur notre territoire

L'ensemble de ces constats et donc de ces problématiques a fait émerger une idée collective :

Installer une « péniche » bar/restaurant/petite scène culturelle et une aire d'hébergement à vocation sociale et d'insertion gérée par le centre social située à l'arrière du centre sur le canal de la Somme et sur des terrains le jouxtant.

Grâce à la valorisation du canal, nous souhaitons aussi créer une dynamique urbaine bénéfique à l'ensemble des habitants du territoire.

Le Centre souhaite explorer ce projet donc la présente demande vise à financer la participation d'un cabinet d'étude afin de vérifier les besoins, de valider les différentes hypothèses et de déployer une démarche participative en toute neutralité. La question de la faisabilité technique est également essentielle. Ce financement permettra également de recruter un chargé de mission afin de suivre le dossier et la démarche participative.

La CAF de la Somme a notifié l'accord d'une subvention de 50 000 euros et d'un prêt de 150 000 euros à taux zéro pour la mise en œuvre du projet (investissement et fonctionnement de la péniche).

Enfin la CCES, partenaire du centre social dans le cadre de la réalisation et de la mise en œuvre de son projet social global, apporte un soutien complémentaire et spécifique.

### Comité audition :

Note obtenue : **16/20**

Avis :

- Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels
- Le projet rayonne à l'échelle d'une communauté de communes
- Le maître d'ouvrage donne la preuve de la dimension partenariale du projet : Conseil Départemental avec projet Vallée Idéale, Communauté de communes de l'Est de la Somme, CAF de la Somme
- Faisabilité technique et économique
- Le projet est nouveau sur le territoire mais existe ailleurs en Région Hauts de France
- Accessible financièrement : destiné à un public large, notamment à un public fragilisé
- Le projet est accessible aux personnes avec un handicap
- Le projet participe au maintien de l'emploi local et à la création d'emploi : emploi d'un chargé de mission en CDD sur 1 an
- Le projet crée du lien social et redynamise le tissu local

Comité technique :

Avis favorable

Plan de financement :

| montant total du projet | dépenses non éligibles | assiette éligible retenue | plan de financement FEADER |         |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|---------|
|                         |                        |                           | CCES                       |         |
| 47 586,00 €             |                        | 47 586,00 €               | CCES                       | 15 000€ |
|                         |                        |                           | FEADER                     | 32 586€ |

Afin de garantir l'**absence de conflit d'intérêt**, Monsieur RIOJA José, en tant que Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, Madame MERCIER Marie Estelle en tant que membres de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, ne participent pas au débat et au vote.

***Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité***

**Projet en lien avec la fiche action  
« Animation »**

**« Animation et fonctionnement du GAL 2022 »**

*Opération portée par le PETR Cœur des Hauts de France*

Description du projet :

Le Santerre Haute Somme/PETR Cœur des Hauts de France est reconnu LEADER GAL en juillet 2016.

Il a créé une cellule d'animation pour faire fonctionner et animer ce dispositif.

Ses principales missions sont :

- communiquer sur le programme
- garantir la stratégie locale de développement
- accompagner les porteurs de projets intégrés au programme européen Leader de l'idée de projet aux contrôles de l'ASP
- mettre en place le suivi administratif et financier du GAL
- monter, déposer et suivre l'ensemble des dossiers de demande de subvention et de demande de paiement
- répondre à toute demande de l'AG et porteurs de projet actuels ou futurs
- faire de la coopération et des échanges entre GAL

L'année 2022 sera plus particulièrement centrée :

- la fin de la programmation des demandes d'aide
- la communication de fin de programme
- les demandes d'avenants
- le début du bilan du programme
- le respect des délais
- l'évaluation finale du GAL
- le développement accru des demandes de paiement
- la recherche de solution suite à la fin de la programmation



- une grande veille sur les fonds européens pour répondre aux demandes sans réponses suite à la fin de la programmation
- la poursuite des réunions InterGAL et des échanges entre GALs, Coop EVAL
- les réflexions sur le post LEADER

Comité technique :

Avis favorable

Plan de financement :

| montant total du projet | dépenses non éligibles | assiette éligible retenue | plan de financement FEADER |             |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|-------------|
|                         |                        |                           | FEADER                     | PETR        |
| 64 783,81 €             | 10,99 €                | 64 772,82 €               | FEADER                     | 51 818,25 € |
|                         |                        |                           | PETR                       | 12 954,57 € |

Afin de garantir l'absence de conflit d'intérêt, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président du PETR Cœur des Hauts de France, Monsieur RIOJA José, Monsieur ETEVE Bruno, Monsieur CARON Gérard, Madame SCIASCIA Georgette et Monsieur CAMUS Dominique en tant que membres du PETR Cœur des Hauts de France, ne participent pas au débat et au vote.

***Demande de subvention FEADER acceptée à l'unanimité***

## 6. Suivi de la maquette financière

En fonction des décisions prises, la maquette financière est modifiée.

|   | intitulé des fiches actions - orientation stratégique                                     | MAQUETTE MODIFIEE   | programmé à ce comité        | total programmé / payé          | montant disponible après décision |
|---|---|---------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Diversification et valorisation des activités de loisirs verts et bleus                   | 559 000 €<br>23,85% | 31 740,00 €                  | 532 884,69 €                    | 26 115,31 €                       |
| 2 | Developpement des activites culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire | 971 000 €<br>41,42% | 110 000,00 €                 | 891 477,36 €                    | 79 522,64 €                       |
| 3 | Proposer des services créant ou renforçant le lien social                                 | 302 000 €<br>12,88% | 32 586,00 €                  | 301 872,24 €                    | 127,76 €                          |
| 4 | Communication, promotion, sensibilisation   | 179 000 €<br>7,64%  |                              | 167 889,39 €                    | 11 110,61 €                       |
| 5 | Coopération   | 20 000 €<br>0,85%   |                              | 12 906,66 €                     | 7 093,34 €                        |
| 6 | Evaluation  |                     |                              |                                 |                                   |
| 7 | Animation   | 313 000 €<br>13,35% | 51 818,25 €                  | 294 868,87 €                    | 18 131,13 €                       |
|   | <b>TOTAL</b>  | <b>2 344 000 €</b>  | <b>226 144,25 €</b><br>9,65% | <b>2 201 899,21 €</b><br>93,94% | <b>142 100,79 €</b><br>6,06%      |

***Notification du comité***

## 7. Avis d'opportunité

|  |                                     |                                     |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Intitulé : Communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles</b>  |                                     |                                     |
| Maitre d'ouvrage : PETR<br>Cœur des Hauts de France  | Dépenses éligibles 01 avril<br>2022 | Fin prévisionnelle décembre<br>2022 |
| <p><b>Description</b></p> <p>A l'heure où les impacts du dérèglement climatique se font sentir tant au niveau mondial qu'au niveau local, il est devenu nécessaire d'essayer d'atténuer ces effets, mais surtout de s'adapter.</p> <p>Le végétal et la biodiversité animale sont des atouts indispensables pour l'adaptation de la vie face au dérèglement climatique. Leur connaissance, leur prise en compte et leur préservation auront des effets sur la qualité de l'air, et de l'eau, mais aussi sur la santé publique.</p> <p>En complément des nombreux outils existants sur le territoire (Zéro Artificialisation Nette, requalification des friches, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie Territorial...), et fort de ses nombreuses zones naturelles (sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site Ramsar), de ses communes labellisées Villes et Villages Fleuris, et de sa labellisation Pays d'art et d'histoire, le PETR Cœur des Hauts de France souhaite montrer son image dynamique pour l'amélioration du cadre de vie pour ses (futurs) habitants, et l'attractivité du territoire à travers ce nouveau projet de communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.</p> <p>Le but du projet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sensibiliser les élus et les techniciens aux bonnes pratiques environnementales, avec un accent sur la végétalisation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles,</li> <li>- d'apporter des solutions pour communiquer auprès des usagers et des touristes de passage (par exemple création de jardins partagés, panneaux pédagogiques sur la faune et flore locales), pour créer des liens intergénérationnels entre les habitants (avec des ateliers de fabrication d'hôtels à insectes, des bourses aux plantes...)</li> <li>- d'assurer la promotion de ces enjeux et valeurs par le biais de la labellisation Villes et Villages Fleuris, véritable vitrine locale et nationale, dont les critères d'attribution sont fortement liés au respect de la faune et flore, et de la gestion des ressources.</li> </ul> <p>Les effets attendus par ce projet sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure connaissance du patrimoine naturel et paysager des communes, des bonnes pratiques de gestion environnementale par les habitants et les visiteurs</li> <li>- Une augmentation de la qualité de vie des habitants actuels et futurs</li> <li>- Une meilleure prise en compte des ressources naturelles et de la biodiversité dans l'aménagement paysager et dans la vie quotidienne</li> </ul> |                                     |                                     |
| <p><b>Lien avec la stratégie</b></p> <p>Fiche action 4 : COMMUNICATION PROMOTION SENSIBILISATION</p> <p>Objectifs opérationnels :</p>  |                                     |                                     |

- Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la Vallée de la Somme
- Sensibiliser, communiquer, promouvoir l'offre tant pour les populations de passage, que pour les résidents et les professionnels
- Soutenir les initiatives culturelles et patrimoniales qui font l'identité du territoire et la fierté des habitants (patrimoine faunistique et floristique)

*Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que Président du PETR Cœur des Hauts de France, ne participe pas à cet avis.*

**Avis favorable à l'unanimité**

|  |                                |                                      |    |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|----|
| <b>Intitulé : Etude pour l'aménagement d'un espace de loisirs intergénérationnel</b>   |                                |                                      |    |
| <i>Maitre d'ouvrage</i> : commune de Chaulnes  | Dépenses éligibles 28 mai 2022 | Fin prévisionnelle 30 septembre 2023 | 30 |
| <b>Description</b>   |                                |                                      |    |
| La commune de Chaulnes a acquis un espace naturel de 7000m <sup>2</sup> environ, situé en centre-ville. Elle souhaite y réaliser un aménagement paysager ainsi qu'un espace de loisirs et de rencontres.   |                                |                                      |    |
| Pour cela, il convient de mener une étude, en nommant une maîtrise d'ouvrage chargée de la conception du projet et sa réalisation.   |                                |                                      |    |
| <i>Lien avec la stratégie</i>  |                                |                                      |    |
| Fiche action 3 : Proposer des services créant ou renforçant le lien social   |                                |                                      |    |
| <b>Objectifs opérationnels :</b>   |                                |                                      |    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes</li> <li>• Améliorer les conditions d'accès physiques, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire</li> </ul> |                                |                                      |    |

*Précision: afin d'éviter des conflits d'intérêt, Monsieur CHEVAL Philippe, en tant que conseiller municipal de la commune de Chaulnes, ne participe pas à cet avis.*

**Avis favorable à l'unanimité**

## 8. Les ultimes dossiers à programmer

- Animation et fonctionnement du GAL de fin programme
- Centre d'interprétation de l'histoire religieuse de la Grande Guerre – Souvenir Français
  - le comité technique suggère une consultation écrite

- Festival photos – Ham –
    - compte tenu du caractère urgent mais sous réserve de complétude, le comité technique suggère une consultation écrite
  - Le vidéo mapping au service de la valorisation du patrimoine, - Rencontres audiovisuelles – Initialement prévu à ce comité, le dossier a du faire l'objet d'une qualification de droit public-
    - compte tenu du caractère urgent mais sous réserve de complétude, le comité technique suggère une consultation écrite
  - Etude pole art – Commune d'Harbonnières
  - Communication et sensibilisation autour de la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles – PETR Cœur des Hauts de France
  - Etude pour l'aménagement d'un espace de loisirs intergénérationnel – commune de Chaulnes
- + Connaissance de plusieurs projets dont les porteurs n'ont pas fait de demande officielle.

*Le comité approuve la proposition de consultation écrite pour les 3 dossiers puis inscrira prioritairement l'animation du GAL et l'étude d'Harbonnières au dernier comité*

#### Pour mémoire

- Dépôt des derniers dossiers complets fin juin 2022
- Programmation possible jusqu'au début de l'automne 2022
- Fin d'opération au plus tard 30 septembre 2023
- Transmission des dernières demandes de paiement complètes au GAL fin 2023

Estimation de la fin de l'accompagnement des projets du LEADER 2014-2020 : fin mars 2024

Contrôle possible jusqu'en 2035

## 9. Point sur Coop EVAL – évaluation finale

La phase 3 « Analyser les données et réaliser l'évaluation finale » a été lancée.

L'ensemble des porteurs, des membres du comité de programmation.... ont pu s'exprimer, les données financières et les projets analysés.

Il en ressort pour le GAL Cœur des Hauts de France :

- Une stratégie et un ciblage thématique pertinent
- Une cohérence avérée : une stratégie locale au cœur d'un mécanisme d'allocation de crédits
- Des difficultés contextuelles de mises en œuvre
- Un fonctionnement et une gouvernance du GAL vecteurs d'efficacité et de mobilisation
- Un accompagnement des porteurs de projets essentiel
- Une programmation dynamique et cohérente avec les ambitions de la stratégie
- Un programme davantage tourné vers les acteurs publics mais un effet levier et une plus-value de LEADER reconnue

Fin de la mission des bureaux d'étude, présentation du rapport final (avec partie commune et Fiche GAL: AFOM actualisée, cadre évaluatif, enseignements et recommandations) : au début d'été 2022

Les points clés à retenir de l'évaluation Coop EVAL est jointe au présent compte rendu sera mise en ligne dans le courant de l'été.

## 10 Informations sur la future programmation

Le 26 octobre 2021, la Région Hauts de France Autorité de gestion déléguée a lancé un appel à manifestation d'intention (AMI) LEADER 2023-2027.

Suite au Comité de Programmation du 2 décembre 2021 et à la délibération du comité syndical du PETR, le territoire a répondu à cet appel fin janvier 2022.

Il engagerait dans une nouvelle génération du programme LEADER, dont au début de l'année les enjeux s'articuleraient autour de 3 axes :

- La maturation de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, qui n'a pu aller son terme, notamment en raison du COVID ;
- L'accompagnement de projets locaux, publics ou privés, connexes à la réalisation du canal Seine Nord Europe;
- L'accélération des projets liés à la transition écologique (Plan Climat Air Energie Territorial).

19 autres territoires des Hauts de France se sont également positionnés : les GAL actuels + 3 nouveaux.

Le 19 mai 2022, l'assemblée régionale a adopté le cahier des charges à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027.

### Extrait du site internet d'Europe s'engage en Hauts de France

L'appel à candidatures régional vise à sélectionner les futurs GAL en Hauts-de-France au regard des stratégies locales de développement présentées. Dans ce cadre, le processus de sélection s'attachera à analyser les stratégies les plus cohérentes et les plus pertinentes en fonction des enjeux locaux issus des différents diagnostics territoriaux partagés, de leur inscription dans l'une ou plusieurs des orientations régionales énoncées, du degré d'intégration de la démarche, ainsi que de la capacité des territoires à mettre en œuvre la stratégie.

Après une première phase de sélection portant sur la recevabilité des candidatures, leur analyse s'appuiera sur une série de critères qualitatifs(...)

La Région Hauts-de-France sélectionnera les GAL en deux sessions à l'issue du présent appel à candidatures :

- pour la 1<sup>ère</sup> vague, le dépôt des candidatures est attendu au plus tard pour le 31/10/2022;
- pour la 2<sup>ème</sup> vague, le dépôt des candidatures est attendu au plus tard pour le 30/04/2023)

Points importants du cahier des charges et différences avec le Leader actuel



- Le futur programme est prévu sur 4 ans et non sur 6 ans comme l'actuel.
- Objectif stratégique « promouvoir, l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement locale dans les zones rurales »
- La stratégie de développement doit s'articuler avec le SRADDET
- Le **déploiement d'actions de coopération** (hors évaluation) est une obligation et doit être pensé dès la candidature 5% de l'enveloppe

- LEADER ne peut pas couvrir un projet de territoire mais une stratégie ciblée
- La démarche ne peut être appréhendée comme une manne financière
- Plus de mission pour le fonctionnement et l'animation du GAL 1,5 ETP minimum
- Seuil pour les privés 3000 euros et 5000 euros pour les publics
- Demande de création d'un fonds d'intervention territoriale pour les privés
- **La place donnée aux privés**
- Enveloppe financière entre 1 et 1,5 million d'euros dont maximum 20% pour les projets situés sur le bloc de 3 communes (Chaulnes, Péronne et Ham)
- Taux maximum 80% sur le HT
- 1ere vague de dépôt le **31 octobre 2022**

A venir 3 ateliers participatifs pour élaborer la candidature

- Diagnostic et enjeux (début de l'été)
- Stratégie et gouvernance (septembre)
- Actions évaluation maquette financière (octobre)

## 11 Communication

Envoi d'une newsletter cet été (focus sur un projet, point fin de programmation, point nouvelle programmation).

## 12 Questions diverses

- Consultation écrite :
  - Envoi début juillet à l'ensemble des membres du Comité de Programmation
  - Réponse attendue 15 jours plus tard

Rappel sur l'importance de renvoyer la grille complétée et signée pour la prise en compte des votes et le quorum.

- Dernier comité de programmation le mardi 4 octobre 2022

  
Philippe GHEVAL  
Président du GAL Cœur des Hauts de France